

# ACTUS JDP 2015

PARTAGEONS L'ACTUALITÉ EN DERMATOLOGIE !

## QUELLE PLACE POUR LES TESTS PHV ?

**Les tests de diagnostic du papillomavirus pourraient faire évoluer le dépistage du cancer du col utérin.**



**Malgré le dépistage par frottis, 3 000 cancers du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année en France, responsables de 1000 décès. Cette incidence persistante est liée en grande partie au fait que 50 % des femmes ont un recours insuffisant au dépistage (alors que 40 % ont des dépistages trop fréquents).**

Un groupe de travail de la HAS mène actuellement une réflexion sur **les tests de diagnostic moléculaire du papillomavirus humain (PVH)**. « *Les études scientifiques indiquent que ces tests pourraient être plus efficaces que le dépistage par frottis* », a précisé le D<sup>r</sup> Sébastien Fouéré (hôpital Saint-Louis, Paris). Quatre sont validés aux Etats-Unis et approuvés pour le dépistage du cancer du col chez les femmes à partir de 30 ans. En effet, les infections par le papillomavirus diagnostiquées à cet âge sont souvent persistantes, alors qu'elles sont très fréquentes au début de la vie sexuelle mais disparaissent spontanément le plus souvent.

Actuellement, en France, le dépistage repose, sur la réalisation de frottis à partir de 25 ans, deux fois à un an d'intervalle, puis si ces deux premiers frottis sont normaux,

tous les trois ans jusqu'à l'âge de 65 ans. L'autre option envisageable serait de garder ce dépistage jusqu'à l'âge de 30 ans, puis de le remplacer par un test PVH tous les cinq ans. Cette stratégie, moins coûteuse que le dépistage par frottis, pourrait peut-être réduire le risque de surtraitement par conisation, puisque l'on sait que même les lésions de grades élevés peuvent régresser spontanément. Autre avantage des tests PVH, *« ils seront probablement faisables, dans quelques années, par les femmes elles-mêmes, sur des autoprélèvements, selon le D<sup>r</sup> Fouéré. Cela devrait permettre d'amener plus de femmes au dépistage. Mais cela suppose des campagnes d'information bien conduites, un accompagnement pour toucher les femmes qui n'accèdent pas spontanément au système de soin. »*

Aujourd'hui, les tests PVH ne sont remboursés en France que pour les femmes ayant des frottis ASC-US, de signification incertaine, pour orienter éventuellement vers la coloscopie.

Les effets des papillomavirus oncogènes ne se limitent pas à la sphère cervicale : *« 86 % des cancers anaux, 30 % des cancers de la vulve et 30 % des cancers de l'oropharynx sont dus au PVH, »* a précisé le P<sup>r</sup> François Aubin (CHU de Besançon). Les populations à risque sont les immunodéprimés, notamment les personnes transplantées sous immunosuppresseurs, les patients traités par biothérapie et les sujets séropositifs pour le VIH. *« Mais actuellement il n'existe aucune recommandation pour le dépistage du PVH au niveau anal et oral dans ces populations »*, a regretté le D<sup>r</sup> Fabien Pelletier (CHU de Besançon). Pourtant la question se pose avec d'autant plus d'acuité que ces cancers induits par les PVH sont en constante augmentation en France.

*D'après la session de FMC « Pathologie sexuellement transmise à PVH : vaccins, tests, nouveaux cancers - Actualités du diagnostic et de la prévention »*